

miers, la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte antivénérienne, l'hygiène alimentaire, l'hygiène infantile et l'hygiène dentaire. Les laboratoires provinciaux font gratuitement des analyses d'hygiène publique au laboratoire central de Regina et maintiennent, à l'intention des médecins et des petits hôpitaux des régions rurales, un service d'analyse clinique par correspondance.

*Soins hospitaliers et médicaux.*—D'après le *Saskatchewan Hospital Services Plan*, régime universel et obligatoire d'assurance-hospitalisation, les résidents ont droit à l'hospitalisation en salle publique moyennant une contribution annuelle de \$20, payable d'avance par toutes les personnes âgées de 18 ans ou plus, et de \$5 pour chaque personne à charge de moins de 18 ans, l'impôt maximum étant de \$45 par famille. Au besoin, la province, fournit des fonds additionnels pris sur les revenus généraux, y compris une partie du produit de la taxe de vente de 3 p. 100. La Division des services médicaux et hospitaliers est chargée d'appliquer le programme des services hospitaliers, surveille l'application des programmes municipaux de médecine et le Service d'ambulance aérienne qui fournit le transport par avion en cas d'urgence. Elle dirige un programme de services de santé à l'intention des bénéficiaires de l'assistance publique et de leurs personnes à charge.

La Division des services médicaux fournit aux assistés, grâce à des ententes avec les professions médicales, de nombreux services médicaux, dentaires et optiques, ainsi que des médicaments à prix modique. Ces personnes et leurs ayants droit, qui reçoivent des allocations de cécité ou des allocations maternelles, les allocations supplémentaires versées à ceux qui reçoivent la pension universelle de vieillesse, certains cas d'assistance sociale et les pupilles de la province sont admissibles. La province paie tous les frais et, dans la plupart des cas admissibles, la taxe d'assurance-hospitalisation.

A l'échelon local, les plans municipaux de médecine, en vigueur dans près de 160 municipalités, assurent des prestations médicales de divers genres à près de 170,000 personnes tandis que, d'après le plan de soins médicaux à paiement anticipé en vigueur dans la région sanitaire de Swift-Current, 50,000 autres personnes ont droit aux services de médecins généraux, de spécialistes et, dans le cas des enfants de moins de 12 ans, de dentistes. Ces services sont financés par les impôts individuels, les taxes foncières et les subventions provinciales.

*Hygiène mentale.*—La Division des services psychiatriques maintient deux hôpitaux pour maladies mentales, un quartier de psychiatrie dans un hôpital général et une école de formation pour arriérés. En outre, elle administre tous les services locaux de psychiatrie, y compris trois cliniques à service continu et sept autres à service intermittent. Les soins sont accordés gratuitement à tous les malades mentaux et déficients qui doivent être hospitalisés.

*Tuberculose.*—Le programme antituberculeux, mis en œuvre par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan, comprend des services de prévention et de dépistage des cas, financés en très grande partie par des souscriptions bénévoles, et des services gratuits de traitement pour tuberculeux pulmonaires et non pulmonaires, services financés par des subventions provinciales de tant par tête et par des impôts municipaux. La Ligue maintient trois sanatoriums ainsi que des cliniques mobiles et fixes.

*Cancer.*—La Commission du cancer de la Saskatchewan coordonne toutes les mesures anticancéreuses et maintient, à Saskatoon et à Regina, des cliniques anticancéreuses où le diagnostic, le traitement et les interventions chirurgicales sont gratuits.

*Maladies vénériennes.*—La Division de la lutte antivénérienne maintient quatre cliniques où le diagnostic et le traitement sont gratuits.

*Soins dentaires.*—Deux régions sanitaires appliquent des programmes de thérapeutique dentaire et emploient des dentistes d'une façon permanente. Quatre régions sont desservies par des hygiénistes dentaires attachés au personnel régional.

*Réadaptation.*—La Division de rétablissement physique est en train d'établir des services médicaux de réadaptation à l'intention des adultes et enfants invalides. Des services gratuits de traitement et de réadaptation sont offerts aux personnes atteintes de